

SENSIBILISATION AMIANTE : GESTION DES DTA



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis).



5 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 210,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer : sur la plateforme LMS
(quiz, exercices glisser / déposer ; texte
à trou) et avec le formateur
collectivement, quiz (jeux dynamiques),
participation et réponses aux questions
du formateur

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toutes personnes voulant se sensibiliser à la réglementation amiante du code de la Santé Publique en matière de patrimoine nécessitant la gestion de leur Dossier Technique Amiante (DTA)



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Se sensibiliser aux exigences de la réglementation amiante, destiné aux personnes gestionnaire de patrimoine soumis à la constitution et la gestion des DTA : (Responsable patrimoine, syndic de copropriété...). Connaître les obligations réglementaires des propriétaires de bâtiments construits avant 1997. Connaître, savoir lire, interpréter les repérages et le classement des matériaux et produits des listes A et B. Savoir opérer la mise à jour des DTA. Connaître les obligations de transmission et de communication. Etre capable d'anticiper ou de gérer les situations d'exposition





PROGRAMME

Règlementation du code de la Santé Publique - Classement des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) - Objet du DTA - Mise à jour du DTA - La communication du DTA - Comment réagir lors d'une exposition à l'amiante - Les outils à disposition



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'amiante (minimum 5 ans)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)
Matériel requis pour formations en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation

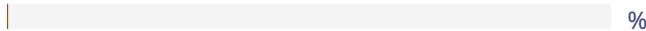
Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



%

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

